

Compte-Rendu Bureau Communautaire

Jeudi 11 Juin 2026

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 11 juin** à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER, Yves PERRAUDIN, Alice COURANJOU, Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Manuel HOUSSAIS, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE

Absents excusés : Gilles TEULADE

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SAVE

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 13
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 13

Ordre du jour :

Pôle/service	Compétence	Objet de la délibération
Direction Générale	Services Généraux	Adoption du PV du BC du 28 Mai 2026
Direction Générale	Services Généraux	Règlement intérieur des assemblées
Direction Générale	Services Généraux	Composition du bureau et indemnités des élus
Action sociale	Action sociale	Avenant au contrat cadre de territoire CD58 pour le projet Maison des générations
Ressources Humaines	Voirie	Poste Voirie/ouvrages d'art
Ressources Humaines	Services généraux	CIA 2025
Ressources Humaines	Services généraux	Frais de déplacement
Assainissement	Assainissement	Gestion des boues issues du traitement des eaux usées : Luzy, Cercy-la-Tour, Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois
Tourisme	Tourisme	Demande de subvention balisage 2026
Numérique	Numérique	Problème de raccordement fibre optique à Saint-Honoré-les-Bains
Attractivité	Attractivité	Tournée des services 2026 - Villes à joie

Liste des délibérations du Bureau Communautaire du 11 Juin 2026

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SAVE

Numéro	Pôle/Service	Compétence	Objet de la délibération
2026_BC_055	Direction générale	Services généraux	Adoption du PV du BC du 28 Mai 2026
2026_BC_056	Assainissement	Assainissement	Gestion des boues issues du traitement des eaux usées : Luzy, Cercy-la-Tour, Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois

Direction Générale

Services Généraux – Adoption du PV du BC du 28 mai 2026

2026_BU_055

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

M. Save dit qu'il était absent lors du dernier bureau communautaire et souhaite revenir sur un sujet évoqué lors de cette réunion : la mise à disposition des véhicules d'autopartage. Ces véhicules étant fléchés pour l'autopartage, il n'est pas favorable à ce qu'ils servent pour d'autres besoins.

Considérant ces éléments, les véhicules ne seront pas mis à disposition des agents de la CCBLM avant leur mise en service pour l'autopartage.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 28 mai 2026.

Règlement intérieur des assemblées

Article L. 2121-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT

Madame la Présidente explique que le conseil communautaire établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil communautaire ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au conseil communautaire l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du CGCT, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Les articles L. 5211-11-1 et L 5211-10-1 A du CGCT offrent la possibilité au président d'un EPCI à fiscalité propre de réunir le conseil communautaire, ainsi que le bureau, par voie de visioconférence (sauf dans le cas où la réunion porte sur l'élection du président et du bureau, l'adoption du budget primitif, l'élection des délégués ou encore la désignation d'élus au sein des organismes extérieurs). Dans les autres cas, si la réunion de l'assemblée se tient par visioconférence, les votes devront alors se faire uniquement au scrutin public.

Le règlement intérieur doit fixer les modalités pratiques de réunion du conseil en visioconférence. La réunion devra être diffusée en direct sur le site internet de l'EPCI. En revanche, la réunion physique est obligatoire au moins une fois par semestre.

Le pôle juridique a procédé à une mise à jour des dispositions réglementaires. Certains points sont à valider.

La proposition de règlement intérieur est *en annexe*. Il est proposé d'annexer le règlement des commissions.

A noter qu'il faudra se positionner rapidement sur l'élaboration ou non d'un pacte de gouvernance
Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais, s'il est décidé, il doit être adopté dans les 9 mois, après avis des conseils municipaux des communes membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après transmission du projet de pacte).

Il sera proposé au conseil communautaire de valider le règlement intérieur des assemblées tel que proposé.

Présentation relative au pacte de gouvernance et au pacte financier et fiscal

Mme Alice COURANJOU présente les principes et orientations pour la mise en place d'un pacte de gouvernance permettant de traiter les sujets suivants :

- Relation communes/intercommunalité
- Fonctionnement institutionnel (conseil, bureau,...)
- Fonctionnement consultatif (commissions, conférences des maires...)
- Temps de rencontre : rencontres annuelles secrétaires de mairie, agents/élus
- Bonnes pratiques : rapport d'activités, délocalisation des réunions, organisation de réunions publiques
- Lien avec les communes : mutualisation et assistance des communes, association des communes aux projets communautaires, solidarité avec le pacte financier et fiscal (DSC et fonds de concours)

M. David BONGARD présente les principes pour la mise en place d'un pacte financier et fiscal qui permet de traiter les sujets suivants avec des propositions d'orientation :

- Mutualisation pour faire des économies d'échelle (fournitures administratives, matériel, vêtement de travail...)
- Pistes d'économie en dépenses de fonctionnement pour la CCBLM (dépenses de chauffage...)
- Fiscalité : instauration de la taxe GEMAPI, révision des taux d'imposition, de la REOM, de la redevance assainissement, taxe sur les logements vacants, sur la publicité extérieure
- Attributions de compensations : maintien des AC existantes
- Dotation de solidarité communautaire : création et mise en place de critères (ex revenu par habitant, potentiel fiscal, nombre de kilomètres de voirie...) avec une enveloppe dédiée
- Fonds de concours
- Financement des équipements des communes membres en lien avec le projet de territoire
- FPIC : droit commun
- Programmation des investissements en lien avec le projet de territoire et le plan pluriannuel d'investissement
- Participation des communes pour un équipement communautaire implanté sur son territoire
- Mutualisation pour l'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires

Ces pactes seront présentés en conseil communautaire au mois de juillet. Des groupes de travail pourront être constitués et se réunir à la rentrée de septembre et en octobre.

Afin de respecter le calendrier fixé pour le pacte de gouvernance, leur validation pourra être prévue en décembre 2026.

Le principe de l'élaboration du pacte de gouvernance et du pacte financier et fiscal sera présenté au prochain conseil communautaire.

Composition du bureau communautaire et indemnités des élus

Madame la Présidente explique que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* ».

Le nombre de vice-présidents est limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du conseil communautaire (soit 14 dans notre cas), dans la limite de 15 vice-présidents, sauf si la délibération est prise à la majorité des deux tiers, auquel cas ce maximum est de 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du conseil communautaire, toujours dans la limite de 15 vice-présidents.

Madame la Présidente propose de modifier la composition du bureau communautaire en supprimant le poste d'autre membre du bureau occupé par M. Manuel Houssais et en créant un nouveau poste de Vice-Président afin de rendre cohérent l'organisation de la gouvernance de la CCBLM.

Après avoir pris l'attache de la Préfecture, M. Manuel Houssais devra envoyer sa démission à Madame la Sous-Préfète qui doit l'accepter.

Il n'est pas possible de modifier l'ordre des vice-présidents.

A noter que la commission culture, communication et jeunesse, présidé par Manuel Houssais, se réunit le mardi 7 juillet, soit 2 jours avant le conseil communautaire.

Il sera proposé au conseil communautaire de modifier la composition du bureau communautaire en :

- **supprimant le poste d'autre membre du bureau.**
- **fixant à 13 le nombre des Vice-présidents au lieu de 12 ;**

Indemnités des élus

Madame la Présidente explique que la modification de la composition du bureau entraînera des modifications dans la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.

A noter que l'enveloppe indemnitaire maximale sera modifiée passant de 146 158,73 € à 156 334,74 €.

Le bureau communautaire ne souhaite pas que cette modification ait un impact sur le montant global des indemnités des élus annoncé au début du mandat. Des propositions seront faites pour maintenir le montant initial.

Action sociale

Avenant au contrat cadre de territoire CD58 pour le projet Maison des générations

Madame la Présidente explique que le contrat cadre de partenariat est un document signé entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la CCBLM permettant de financer un certain nombre de projet de la CCBLM, ou des communes.

Le contrat actuel a été signé pour la période 2021-2027. L'enveloppe est consommée et les projets sont bien avancés.

Plusieurs projets de la CCBLM ont été retenus :

- Ecole de Production du Morvan
- Micro-crèche Entre Loire Morvan
- Espace Intergénérationnel de la Maison des Générations de Chatillon en Bazois

Sur ce dernier projet, des nombreuses modifications ont eu lieu. En effet, après des études sur un projet qui se sont avérées particulièrement couteuses du fait d'un projet technique complexe (entre un bâtiment ancien et un bassin aquatique), puis une consultation d'entreprises qui a fait exploser les coûts, la CCBLM a décidé de réorienter le projet.

Le projet a été simplifié pour permettre un accès entre le bassin et la maison des générations qui permettra aux usagers de profiter toute l'année de la piscine.

Ainsi, le cout du projet, qui ne nécessitait plus de permis de construire, a été divisé par 3 pour atteindre un montant d'environ 37 484.72 € HT (montant initial 112 697 € HT)

La subvention du contrat cadre de partenariat était de 3 988.50 € soit 3.54 % du projet.

Suite à un rendez-vous avec le conseil départemental, celui-ci nous propose de maintenir l'enveloppe de 3 988.50 €. Le plancher de 20% minimum d'autofinancement étant atteint, le montant sera finalement de 3 674.04 € faisant remonter le taux de subvention à 9.04%.

Voici le plan de financement actualisé et définitif :

Dépenses	
Objet	Montant HT
MOE, études techniques, étude de sol	14 450,00 €
SPS et CT	1 022,04 €
Construction ossature Bois	20 666,67 €
avenant ossature bois	489,17 €
peinture/résine	141,00 €
Electricité	715,84 €
TOTAL	37 484,72 €

Recettes		
Objet	HT	% HT
DETR	11 245,42 €	30,00%
CD58 contrat 2021-2023 versé	1 011,50 €	2,70%
CD58 Contrat 2023-2027	3 674,09 €	9,80%
CARSAT	14 056,77 €	37,50%
Reste à charge CCBLM-centre social	7 496,94 €	20%
TOTAL	37 484,72 €	100,00%

Il est nécessaire de signer un avenant avec le conseil départemental pour faire évoluer le taux de financement du projet.

Il sera proposé au conseil communautaire de

- valider la proposition d'avenant au contrat cadre de partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant.

Ressources humaines

Poste voirie / ouvrages d'art

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, explique que la CCBLM missionne actuellement Nièvre Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre en voirie et ouvrages d'art à hauteur de 55 000€ pour la voirie et de 44 500€ environ pour les ponts et autres missions (étude et montage DCE opération voirie Champmartin et étude de faisabilité ZAE Luzy) à l'année.

Pour répondre à la volonté des élus de passer en régie pour la programmation annuelle des travaux, le contrôle et le suivi des entreprises pour la voirie et les ouvrages d'art, deux simulations de fiche de postes ont été faites.

Première proposition : conseil communautaire de juillet

- création d'un poste d'ingénieur correspondant au travail d'un maître d'œuvre : poste de catégorie A
Estimation brut chargé annuel (ingénieur échelon 5) 54 500 €

Deuxième proposition en cas d'absence de candidat correspondant à la première proposition : conseil communautaire de septembre

- création d'un poste de technicien venant en appui du chef de service voirie
Estimation brut chargé annuel (technicien principal de 2^{ème} classe échelon 6) 45 505 €

L'organigramme devra être modifié. L'avis du CST sera sollicité le 30 juin prochain.

Il sera proposé au conseil communautaire de créer un poste d'ingénieur territorial.

Complément indemnitaire Annuel 2025

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, présente la proposition d'attribution du CIA 2025. Ce sujet sera évoqué au prochain Comité social territorial.

Des arrêtés individuels seront pris pour l'attribution du CIA 2025.

Frais de déplacement

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, explique que des clarifications du règlement intérieur sont nécessaires pour les frais de déplacement des agents.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur les frais de déplacements.

Prévention des conflits d'intérêt

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, il pourrait être demandé aux élus du conseil communautaire de faire une déclaration d'intérêts permettant d'anticiper l'obligation de déport du vote des délibérations lors du conseil communautaire (par exemple : président d'association lors d'un vote d'une subvention...etc).

Assainissement

Gestion des boues issues du traitement des eaux usées : Luzy, Cercy-la-Tour, Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois

2026_BU_056

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que, de manière générale, les boues issues du traitement des eaux usées de nos stations d'épuration de grande capacité sont valorisées par épandage sur des parcelles agricoles. En 2026, il s'agit de la gestion des boues des stations d'épuration de Luzy (une fois dans l'année, en été), Cercy-la-Tour (une fois dans l'année, en été), Moulins-Engilbert (deux à trois fois dans l'année, au début du printemps et en fin d'été et au mois d'octobre) et Châtillon-en-Bazois (trois fois dans l'année, printemps, début d'été et fin d'été). Certains silos de stockage n'ont pas la nécessité d'être vidés tous les ans (St Honoré les Bains).

Pour ce faire, nous avons contractualisé avec des entreprises pour que ces dernières réalisent le suivi agronomique des boues. Le pompage des boues dans les silos et l'épandage étant effectués par des entreprises agricoles, en sous-traitance avec l'entreprise qui a la charge du suivi agronomique, ou en direct avec la CCBLM. Tout cela sous l'expertise du Service de l'Eau du Département, de la Police de l'Eau de la DDT et de la Chambre de l'Agriculture (MESE).

Le tableau *en annexe* de cette note vous présente le détail de ces différentes opérations, pour l'année 2026, qui s'étalent du mois de Mars au mois d'Octobre. Les volumes de boues à épandre présentés ci-dessous sont à titre estimatif, en prenant un volume maximum pour chaque opération.

- Silo à boues de **Châtillon-en-Bazois**

Solution en urgence au printemps pour vider 150 m³ et dépoter à Cercy-la-Tour : 4 090 € HT (déjà réalisé)

Suivi agronomique 2026 = 2 380 € HT (déjà engagé car contrat pluriannuel)

Chaulage parcelle(s) = 2 600 € HT (en option, si le pH du sol est inférieur à 6) - Entreprise de notre choix.

Epandage des boues sur parcelles agricoles = 4 725 € HT devis entreprise MARTIN

Total = 13 795 € HT

- Silo à boues de **Moulins-Engilbert**

Mise à jour imprévue du plan d'épandage car impossibilité d'épandre les boues au printemps (l'un des agriculteur du plan ayant retiré son accord pour ce printemps) : 3 500 € HT (engagé)

Vidange du silo en urgence le 01/06/26 pour 60 m³ : 4 950 € HT (réalisé)

Suivi agronomique 2026 = 3 700 € HT + 240 € HT d'analyses pour l'épandage d'octobre en option. (déjà engagé car contrat pluriannuel)

Chaulage parcelle = 2 600 € HT (en option, si le pH du sol est inférieur à 6) - Entreprise de notre choix

Epandage des boues sur parcelles agricoles = 7 800 € HT par Véolia Agriculture (ex SEDE) le gestionnaire du plan d'épandage

Total = 22 790 € HT

- Silo à boues de **Cercy-la-Tour**

Suivi agronomique 2026 = 3 441 € HT (déjà engagé car contrat pluriannuel)

Chaulage parcelle(s) = 1 300 € HT (en option, si le pH du sol est inférieur à 6) - Entreprise de notre choix

Epandage des boues d'août sur parcelles = 5 200 € HT devis de la SARL DOREAUX

Total = 9 941 € HT

- Casier de stockage des boues de **Luzy**

Suivi agronomique 2026 : 2470 € HT (déjà engagé car contrat pluriannuel)

Chaulage parcelle(s) = 1 300 € HT (en option, si le pH du sol est inférieur à 6) - Entreprise de notre choix

Curage / épandage des lits de séchage des boues = 5 716,6 € HT par Valterra le gestionnaire du plan d'épandage

Total = 9 486,6 € HT

Le total de ces opérations s'élève à 56 013 € HT mais avec ce qui est déjà engagé, il ne reste à engager que 43 473 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les devis correspondants aux opérations listées ci-dessus.

Tourisme

Demande de subvention balisage 2026

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le balisage des circuits de randonnée pédestre d'intérêt intercommunal est mis à jour tous les 2 ans, soit la moitié des circuits revus tous les ans.

Cette année, il convient de mettre à jour le balisage des circuits dont les rando-fiches ont été éditées en 2021, soit la liste suivante :

Nom du circuit	Commune départ	Longueur
Circuit de l'étang de Chèvres	Vandenesse	10,5 km 1 variante de 5,4 km
Circuit des Châteaux (version 2024)	Poil	16,7 km 1 variante
Entre étang et forêt de Vincence	Tintury	18,7 km 1 variante de 11 km
Légende de la Pierre aiguë	Villapourçon	12 km
Les vallons du Morvan	Rémilly	13 km 1 boucle Nord 8 km et 1 boucle sud 10 km
Mont-et-Marré au fil de l'eau	Mont-et-Marré	16,7 km 1 boucle de 8 km et 1 boucle de 14,7 km
Un balcon sur le Morvan	Luzy	17 km 1 variante 9 km

L'entretien du balisage de ces circuits est prévu par le Règlement d'intervention « Gestion des itinéraires » du Conseil départemental, dans le respect de la charte nationale de balisage. Le taux de subvention est de 50% au coût plafond d'intervention de 10€/km.

La mission de mise à jour du balisage est confiée au CDRP 58 (Comité Départemental de Randonnée Pédestre) qui chiffre 22€ du kilomètre pour le balisage dans les 2 sens et le retrait de la petite végétation qui gêne le marquage.

La distance cumulée des 7 circuits est de 104,2 km.

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants
Balisage selon charte officielle de la FFRandonnée	2292,40€	CD 58 45,45%	1042€
		Autofinancement OT 54,55%	1250,40€
TOTAL	2292,40 €	TOTAL	2292,40 €

Il sera proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel en dépenses et en recettes,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 1 042 €
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention avec le CDRP 58.

Numérique

Problème de raccordement fibre optique à Saint-Honoré-les-Bains

Le site administratif de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan situé à Saint-Honoré-les-Bains rencontre depuis plusieurs années des difficultés importantes liées à la faiblesse du débit internet disponible sur le secteur.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le département, la CCBLM a engagé les démarches nécessaires afin de raccorder ce bâtiment ainsi que l'Office de Tourisme. Les deux sites étant déclarés raccordable, un devis a été établi par notre prestataire Adista et signé le 6 mai 2024. Le raccordement devait être réalisé par XP Fibre.

Cependant, malgré plusieurs interventions techniques, neuf passages de techniciens ont été nécessaires pour constater que le réseau fibre ne parvenait pas jusqu'à proximité du bâtiment concerné. Contrairement aux informations communiquées lors de l'éligibilité du site, le réseau s'arrête à plusieurs centaines de mètres du site administratif.

À ce jour, aucune solution n'a été apportée pour réaliser l'extension du réseau nécessaire au raccordement. XP Fibre demande désormais à la Communauté de Communes de financer les travaux de génie civil correspondants, pour un montant supérieur à 8 000 €.

La collectivité considère que cette charge ne peut lui incomber seule, dans la mesure où ces travaux permettraient également le raccordement de plusieurs habitations situées dans le même secteur.

Dans l'attente d'une solution, le site administratif fonctionne depuis près de deux ans grâce à un routeur 4G, entraînant régulièrement des ralentissements et des difficultés de connexion pour les agents. Plusieurs habitants du secteur sont également concernés par cette impossibilité de raccordement.

Face à cette situation et à l'absence d'évolution du dossier, un courrier sera adressé à Monsieur le Président de Nièvre Numérique afin de solliciter son intervention.

Il serait nécessaire que ce courrier soit cosigné par Monsieur Didier Bourlon, Maire de Saint-Honoré-les-Bains, Madame Florence Cibick, Vice-Présidente au numérique, et Madame Jocelyne Guérin, Présidente de la CCBLM.

Un courrier sera envoyé à Nièvre numérique pour évoquer ces problèmes afin de pouvoir y remédier rapidement.

Evènements Villes à joies

Tournée des services 2026 - Villes à joie

Depuis quelques années, l'entreprise solidaire Villajoie organise **une tournée des services dans la Nièvre**, en collaboration avec les collectivités. Le principe : sur une soirée, inviter des services pour les rapprocher au plus près des habitants dans un esprit festif.

De mai de novembre 2026, plusieurs **évènements auront dans les villages du territoire**, et des stands seront occupés par des acteurs locaux.

Comme les années précédentes, le service Déchets Ménagers, l'office de tourisme Rives du Morvan et le pôle Développement (services numérique et attractivité), tiendront chacun un stand avec de la documentation lors de chaque manifestation.

Deux dates ont été confirmées cette année sur la CCBLM :

- La Nocle-Maulaix le vendredi 26 juin
- Charrin le vendredi le vendredi 4 septembre.

D'autres communes telles que Châtillon-en-Bazois, Chiddes, Savigny-Poil-Fol ou Vandenesse sont également susceptibles de se positionner.

Questions diverses

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan

Jean-Christophe SAVE.

Jocelyne GUÉRIN.

